

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
MARDI 30 MAI 2023

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AIRE-SUR-LA-LYS
EN DATE DU 30 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **MARDI 30 MAI** à **20H00**, le Conseil Municipal d'**AIRE-SUR-LA-LYS** s'est réuni en la **salle des Mariages** sous la présidence de **Monsieur Jean-Claude DISSAUX, Maire**, par suite de la convocation en date du 24 mai 2023.

ÉTAIENT PRESENTS : M. DISSAUX Jean-Claude - Maire, Mmes CATTY Christine, WOZNY Florence, BAUDEQUIN Odile, MM. OBOEUF Gérard, WOJTKOWIAK David, BOULET Michel, LERMYTTE François - Maires-Adjoints, Mmes VANDENBERGUE Séverine, ROUX Nathalie, BLONDEL Suzette, ALLAN Patricia, SUBTIL Vanessa, PLANQUELLE Rachel, MM. FACON Jean-Noël, COMBE Jacques, CATTEZ François, BOULET Guillaume, HERNOUT Serge, AZELART Laurent, DONDAINE Pascal, MM. RYS Didier, DUBUISSON Frédéric, Mmes CROWYN Véronique, CHRETIEN Stéphanie.

MEMBRES AYANT DONNÉ PROCURATION :

M. HOUSSIN Romuald a donné procuration à Mme CATTY Christine.
Mme BOULIER Amélie a donné procuration à Mme WOZNY Florence.
Mme ALLOUCHERIE Françoise a donné procuration à Mme BAUDEQUIN Odile.
Mme DECRIEM Marie-Christine a donné procuration à M. WOJTKOWIAK David.

Secrétaire de séance : M. OBOEUF Gérard

Fin de la séance : 21h05

L'assemblée étant en nombre suffisant, il est fait l'exposé suivant :

2023-05-N° 3

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice ;

VU le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget principal de Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS ;

VU le budget primitif de la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS de l'exercice 2023 qui reprend les résultats de l'exercice 2022 ;

CONSIDERANT que le solde total entre les dépenses et les recettes réalisé en 2022 au budget principal de la Ville D'AIRE-SUR-LA-LYS a donné lieu à un excédent prévisionnel de **5 705 233,91 €** ;

CONSIDERANT les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement ;

VU l'avis de la Commission Finances réunie en séance le 23 mai 2023 ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Michel BOULET - Maire-Adjoint ;

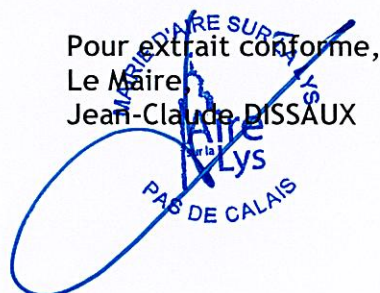
Et après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE :

ARTICLE 1 - DE REPRENDRE à hauteur de **2 995 847,01 €**, le déficit d'investissement, et l'inscrire à la nature 001 (dépense) sur l'exercice 2023 ;

ARTICLE 2 - DE REPRENDRE à hauteur de **4 902 591,11 €**, le résultat en report d'excédent de fonctionnement, et l'inscrire à la nature 002 (recette) sur l'exercice 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire
Jean-Claude DISSAUX



Lors du vote du compte administratif	
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents	75
Nombre de suffrages exprimés	28
Votes	Contre 4 Pour 24

AIRE sur la LYS
DELIBERATION
2022

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF
SUR LE COMPTE DE GESTION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats	
Nombre de membres en exercice	79
Nombre de membres présents	75
Nombre de suffrages exprimés	29
Votes	Contre 4 Pour 25

Date de la convocation 24/05/2023
Séance du 30/05/2023 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de Mr BOULET, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Mr Jean-Claude DISSAUX après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		6 332 483,08 €
Part affectée à investiss		
Opérations de l'exercice	10 141 287,12 €	12 509 884,96 €
Totaux	10 141 287,12 €	18 842 368,04 €
Résultat de clôture		8 701 080,92 €

Besoin de financement

Excédent de financement

Restes à réaliser DEPENSES

Restes à réaliser RECETTES

Besoin total de financement

Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT(*)
	1 921 175,78 €	
	8 617 411,04 €	7 542 739,81 €
Totaux	10 538 586,82 €	7 542 739,81 €
	2 995 847,01 €	
	2 995 847,01 €	
	0,00 €	
	802 642,80 €	
	0,00 €	
	3 798 489,81 €	

DEPENSE OU DEFICIT

RECETTES OU EXCEDENT

1 921 175,78 €

6 332 483,08 €

18 758 698,16 €

20 052 624,77 €

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

ont signé au registre des délibérations MM les membres en exercice

3 798 489,81 €	au compte 1068 (recette d'investissement)
4 902 591,11 €	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Pour expédition conforme,

Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),

(Signature)
Aire sur la LYS
PAS DE CALAIS

Accusé de réception en préfecture
062-216200147-20230530-2023-05-3-DE
Date de télétransmission : 05/06/2023
Date de réception préfecture : 05/06/2023